

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE

Séance du 6 juin 2016

16-108

OBJET : Reconstitution des travaux d'entretien et des visites du sentier pédagogique sur l'île des loups en 2016.

PRESENTS :

- | | | |
|-----------------------------|--------------------------|------------------------------|
| - ADENOT Dominique | - CIPRIANO Philippe | - LE GUILLOU Patrick |
| - ADOMO Caroline | - CLODONG Nicolas | - LEBEAU Pierre |
| - AMAR Sophie | - COCQ François | - LIBERT-ALBANEL Charlotte |
| - AVOGNON ZONON Clémence | - CROCHETON Florence | - MAFFRE-SABATIER Anne-Marie |
| - BEAUDOUIN Patrick | - DEGRASSAT Alain | - MARTIN Jacques J.P. |
| - BEGAT Jean-Philippe | - DROUVILLE Sylvain | - MARTINEAU Pascal |
| - BENISTI Jacques Alain | - FACCHINI Monique | - MEDINA Marc |
| - BENSOUSSAN Éric | - FAUTRE Christian | - OUDINET Michel |
| - BERRIOS Sylvain | - FENASSE Delphine | - PANNETIER Gilles |
| - CADEDDU Jean-Luc | - GAILHAC Benoît | - PARRAIN Mary France |
| - CAMPOS BRETILLON Caroline | - GAUTRAIS Jean-Philippe | - PETTENI Henri |
| - CANALES Chantal | - GAUVIN Brigitte | - PINEL Vincent |
| - CAPITANIO Olivier | - GICQUEL Hervé | - PIO Régis |
| - CAPORAL Chrysis | - GRESSIER Jean-Jacques | - RASETTI Christine |
| - CARPENTIER Agnès | - GUIGNARD Jean-Jacques | - ROYER Christel |
| - CARREZ Gilles | - HERBERT Delphine | - RYNINE Christine |
| - CERCLEY Nicole | - HOUDOT Florence | - SPILBAUER Jean-Pierre |
| - CHAMBRE MARTIN Brigitte | - KARACA Sengul | - TOLLARD Virginie |
| - CHARBONNEL Michèle | - KENNEDY Marie | - TRICOCHÉ Annie |
| - CHAULIEU Stéphane | - LAFON Laurent | - VISCARDI Jacqueline |
| - CHETARD Catherine | - LE BIDEAU Dominique | - VOGUET Jean-François |

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :

- Monsieur BARNOYER Thierry a donné pouvoir à Madame PARRAIN Mary France
- Monsieur CAILLEREZ Adrien a donné pouvoir à Madame CARPENTIER Agnès
- Monsieur CARTIGNY Pierre a donné pouvoir à Madame ROYER Christel
- Madame CHABOT Sabine a donné pouvoir à Monsieur BERRIOS Sylvain
- Madame DALLEAU Isabelle a donné pouvoir à Monsieur PINEL Vincent
- Monsieur DOSNE Olivier a donné pouvoir à Monsieur GRESSIER Jean-Jacques
- Monsieur GAILLARD René a donné pouvoir à Madame CERCLEY Nicole
- Monsieur HERBILLON Michel a donné pouvoir à Monsieur CAPITANIO Olivier
- Monsieur LAMBERT Gérard a donné pouvoir à Monsieur GUIGNARD Jean-Jacques
- Monsieur LOUVIGNÉ Robin a donné pouvoir à Monsieur LE BIDEAU Dominique
- Monsieur PAVIE Alain a donné pouvoir à Madame CANALES Chantal
- Madame PRIMEVERT Catherine a donné pouvoir à Madame CHARBONNEL Michèle
- Madame TRIMBACH Pascale a donné pouvoir à Monsieur BEAUDOUIN Patrick
- Madame ZELIOLI Valérie a donné pouvoir à Madame KARACA Sengul

ABSENTS NON REPRESENTES :

- CAMBON Christian
- CHARDIN Sylvie
- DELECROIX Pierre-Michel
- DRAI Carole
- DUVAUDIER Michel
- JEANNE Laurent
- LACHELACHE Nassim
- PASTERNAK Jean-Jacques
- RISPAL Yoann
- ROESH Germain
- SEMO Igor
- TRICOT-DEVERT Sylvie

Soit 77 conseillers présents ou représentés,

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur GUIGNARD Jean-Jacques

« Le Président du Conseil de territoire certifie que la convocation du Conseil de territoire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte du siège du Conseil de territoire ParisEstMarne&Bois, conformément aux articles L.5211-11 et L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales »

Accusé de réception en préfecture 094-200057941-20160606-16-108- DE Date de réception préfecture :

CONSEIL DE TERRITOIRE PARISESTMARNE&BOIS

SEANCE DU 06 JUIN 2016

OBJET : Reconduction des travaux d'entretien et des visites du sentier pédagogique sur l'île des loups en 2016.

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Notamment son article 59),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 5219-2, L. 5219-5, L.5711-1, L. 5711-3, L. 5211-1 et suivants, L.2121-7 et suivants, L. 2121-21, L. 2122-1 et suivants, L.2122-7, L.2121-33, et suivants,

VU le décret n° 2015-1663 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Champigny-sur-Marne,

CONSIDERANT que, depuis 2012, l'ancienne EPCI la Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne (C.A.V.M) a ouvert, sur la partie publique de l'île des loups, un chantier pédagogique dont la réalisation a été confiée à l'association « Au Fil de l'Eau » dans le cadre d'un chantier d'insertion,

CONSIDERANT que cet espace, ouvert aux visites du public à la belle saison, a accueilli principalement les enfants des centres aérés de Nogent-sur-Marne et du Perreux sur les mois de juillet et août dans le cadre de 15 demi-journées,

CONSIDERANT qu'en tant que station nautique de la Vallée de la Marne, il a été organisé des visites du sentier pédagogique dans le cadre de la fête du nautisme les 5 et 6 juillet,

CONSIDERANT qu'il a également été proposé des visites du sentier pédagogique de l'île des loups lors des journées du patrimoine les 20 et 21 septembre,

CONSIDERANT qu'en 2015, en association avec l'association « Au Fil de l'Eau », il est proposé de continuer la programmation de ces visites sur l'île des loups avec une priorité toujours donnée aux centres de loisirs, en optimisant l'utilisation des créneaux disponibles afin de pouvoir accueillir un maximum d'autres personnes pour ces visites,

CONSIDERANT qu'il est prévu également la réalisation d'une sculpture monumentale sur l'île qui matérialiserait l'entrée du sentier pédagogique et qui serait visible du quai de l'Artois,

CONSIDERANT que le budget nécessaire pour conduire ces projets est de 18 500 €, identique à celui alloué les années précédentes, hormis la sculpture monumentale évaluée à 2 500 €,

CONSIDERANT qu'il convient donc de décider de reconduire les visites du sentier pédagogique sur l'île des loups avec l'association « Au Fil de l'Eau », avec les interventions et projets qui l'accompagnent.

DELIBERE,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE de reconduire les visites du sentier pédagogique sur l'île des loups avec l'association « Au Fil de l'Eau », avec les interventions et projets qui l'accompagnent pour l'année 2016.

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20160606-16_108-
DE
Date de réception préfecture :

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Territoire ParisEstMarne&Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Le Président,

Jacques JP MARTIN



Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20160606-16-108-
DE
Date de réception préfecture :